

34104

Lac Maurault

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 Cj Ouvert sous conditions, Cj Ouvert, Fj Fermé, Nj Non autorisé, Tj En traitement

**Substance extraite:**  
 A Argile, B Sable de silice, C Calcaire, E Métaux divers, G Or, H Pierre précieuse, I Indesirable, J Terre grasse, K Pierre d'imperméabilisation, L Métaux divers, M Métaux divers, N Terre noire, O Sphérite, P Pierre concassée, Q Autre, R Métaux miniers inertes, S Sable, T Toute

**Statut du site d'extraction:**  
 Cj Ouvert sous conditions, Cj Ouvert, Fj Fermé, Nj Non autorisé, Tj En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**  
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbanisé  
 Terrain soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (à l'exception et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel)  
 Terrain où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu  
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**  
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**  
 Entente Pilogan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
 Mississinon de Bétiakmité, Essipik, Mashkeuehsh, Nutshekuan

**Frontières**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20° 07' avec une variation annuelle décroissante de 8,5".  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m.E Coordonnée U.T.M. Zone 18

**Echelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

